Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ENERGIE

La ministre

Paris, le - 3 DEC. 2012

Monsieur le Directeur Général,
Monsieur l'Inspecteur général,

Dans son discours d'ouverture de la Conférence Environnementale, le 14 septembre dernier, le Président de la République a rappelé l'importance de la protection et de la restauration de la biodiversité au plan mondial. Il a souligné le rôle exemplaire que doit jouer notre pays, qui possède un patrimoine naturel d'une exceptionnelle richesse, mais qui est lui aussi menacé, et a appelé à une prise de conscience en ce domaine. Il a exprimé sa volonté que la Stratégie Nationale Biodiversité 2011-2020 se traduise par des actions concrètes.

Pour cela, il a fait part de sa décision de créer une Agence nationale de la biodiversité, « chargée, sur le modèle de l'ADEME, de venir en appui des collectivités locales, des entreprises comme des associations ».

Le Premier ministre, dans son discours de clôture de cette Conférence, a précisé que cette Agence serait instituée en 2013 par la loi-cadre biodiversité.

Il me paraît indispensable qu'une mission de préfiguration de cette Agence soit lancée sans délai, afin d'étudier l'ensemble des aspects pouvant être concernés par cette création, de proposer la façon d'y procéder, puis d'engager le processus concret de mise en place de cette structure.

Je souhaite vous confier cette mission de préfiguration.

Monsieur Jean-Marc MICHEL
Directeur Général de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Monsieur Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS
Inspecteur général de l'Agriculture

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.developpement-durable.gouv.fr

Vous analyserez les missions susceptibles d'être confiées à cette Agence dans le domaine de la biodiversité terrestre et marine, qu'il s'agisse, notamment, d'acquisition et de mise à disposition de connaissances, d'expertise et de conseil de financement de projet, de maîtrise d'ouvrage, d'action foncière et de gestion courante d'espaces naturels ou de police de l'environnement.

L'objectif est de mettre à la disposition du Ministre chargé de l'écologie et de ses services un outil permettant de développer l'ensemble des politiques favorables à la biodiversité et de les mettre en œuvre plus efficacement, non seulement pour ce qui concerne des espaces remarquables, mais aussi pour l'ensemble du territoire et la biodiversité ordinaire. En effet, face à la nécessité de mettre un terme à la perte de biodiversité, y compris au regard de nos engagements communautaires qui imposent des obligations de résultats, il ne peut plus s'agir uniquement de préserver un petit nombre de sites ne représentant qu'un faible pourcentage du territoire national, même si cela est essentiel et devra naturellement être poursuivi, mais bien de maintenir et de restaurer partout où cela est possible des continuités écologiques et des espaces propices au développement de la biodiversité et à la valorisation des écosystèmes qui l'héberge.

L'objectif est aussi de faire fonctinner ce nouvel outil en partenariat permanent avec les parties prenantes des actions en faveur de la reconquête de la biodiversité (association, collectivités locales, etc ...).

Vous étudierez les besoins aujourd'hui insuffisamment satisfaits pour cela et nécessitant la création de nouvelles missions ou de nouveaux métiers au sein de la future Agence.

Vous prendrez en outre en compte dans votre analyse les missions et les périmètres des structures existantes susceptibles d'être concernées par cette création, qu'il s'agisse de services déconcentrés de l'Etat ou de ses Etablissements ou organismes publics.

Vous accorderez, dans ce cadre, la plus grande attention aux questions sociales pouvant être soulevées, notamment du fait de la localisation géographique des entités concernées, ou de la différence de métiers et de statuts, et mènerez toute consultation utile à ce sujet.

Vous analyserez les relations que pourraient entretenir cette Agence, au regard des missions qui lui seraient dévolues, avec les collectivités locales et leurs organes spécialisés sur ce même domaine d'intervention.

A cette fin, je vous demande de procéder à la consultation de l'ensemble des personnes et organismes principalement intéressés (administrations, établissements publics, collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement...) par la création de cette Agence, dont le groupe de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Biodiversité.

Vous analyserez également les missions et le fonctionnement des Agences de la biodiversité qui existent chez certains de nos voisins européens (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni...) et qui peuvent utilement nourrir cette réflexion.

Vous proposerez, à la suite de cette étude, les missions, le périmètre et les moyens de cette Agence. Le cas échéant, vous proposez des scénarios alternatifs en soulignant les avantages et les inconvénients de chacun. Votre rapport devra m'être remis d'ici le 31 janvier 2013.

Après décision de ma part sur ces points, vous préparerez ensuite le processus de création effective de cette Agence en liaison avec l'adoption de la future loi-cadre biodiversité et la parution de ses textes réglementaires d'application.

Pour vous assister dans la réalisation de votre mission, outre les services de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (Direction de l'Eau et de la Biodiversité) que vous dirigez, vous vous appuierez également sur le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et sur les services du Secrétariat Général (Direction des Affaires Juridiques, Direction des Ressources Humaines, Service des Affaires financières, Service du Pilotage et de l'Evolution des Services).

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, Monsieur l'Inspecteur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Delphine BATHO